

---

## Compte rendu CHSCT du 28/03/2012

### Présents :

*DDFIP* : Mme MARECHAL (Présidente),

*Administration* : M FAGUET, Mme MARGERIT, M CASTANY (Assistant de Prévention)

*Secrétaire animatrice* : Mme PERARD Michèle

*Inspecteur Santé et Sécurité au Travail* : M RENDA Philippe

*FO* : MONGERAND Jean Pierre

*CGT* : REYNAUD Monique, GANIL Catherine, BOURGEOIS Fabrice, CONCHE Joël

*Union SNUI-Sud* : PLANARD Francis

Ouverture de la séance par la Présidente du CHSCT, le quorum étant atteint, les travaux peuvent débuter.

### 1.Approbation du Règlement Intérieur du CHSCT du Lot.

L'inspecteur Santé et Sécurité précise que le RI n'est pas modifiable, mais que les représentants peuvent formuler des vœux qui seront remontés à la Centrale pour le prochain CHSCTM.

Le Règlement Intérieur ayant été discuté au niveau des Fédérations des Finances, FO vote pour, la CGT vote contre, et la FSU s'abstient (seuls les représentants du personnel sont autorisés à voter dans le cadre des CHSCT).

### 2.Élection du secrétaire du CHSCT.

Nouveauté pour ce CHSCT, c'est la désignation d'un secrétaire issu des représentants du personnel. Son rôle sera de participer activement au fonctionnement du CHSCT. Il contribuera au fonctionnement de celui-ci et sera un interlocuteur privilégié (et le lien) en collaboration avec un secrétaire administrative entre l'administration et les autres représentants du personnel.

Seul la CGT présente un candidat :. Il est élu à l'unanimité (5 voix pour).

### 3.Approbation du Procès-Verbal du CHSDI du 17/11/2011.

Le procès-verbal est adopté.

### 4.Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail, ainsi qu'un plan ministériel 2012-2014, note relative au fonctionnement des CHSCT.

Une présentation de cette note a été faite par l'inspecteur Santé et Sécurité de cette note.

### 5.Examen des registres hygiène et sécurité.

Toutes les observations ou suggestions présentes au moment de la convocation de ce CHSCT font ou vont faire l'objet de travaux.

## 6. Examen des propositions d'actions et demandes de formations (Budget).

La Dotation annoncée de cette année s'élève à 40959,00 €. Mais nouveauté, 20 % sont indisponibles pour le moment, pour « réserve républicaine ». Toutes les organisations syndicales se sont montrées réservées à propos de ce budget, en attendant d'avoir plus de précisions. Le ratio par agent a été calculé à 125,21 €.

## 7. Droit de retrait

Suite aux problèmes de chauffage à la rue des Carmes, une information nous a été faite sur l'utilisation du droit de retrait.

C'est un droit personnel, c'est à dire qui s'exerce (et s'apprécie) de manière individuelle. Il s'utilise s'il y a un motif grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Aucun accord de l'Administration n'est nécessaire pour l'utiliser, mais son utilisation peut être contesté par l'Administration.

### **Rappel :**

**Il est demandé aux collègues qui rencontrent des difficultés liées à l'hygiène et à la sécurité de remplir le cahier CHS informatisé. Il est accessible par le site départemental ULYSSE 46 :**

**DDFIP 46 :** <http://dfp460.intranet.dgfip/missions/pilotage/strategie/CHS.html>

**Transmettez ensuite une copie avec la réponse du chef de service à votre représentant au CHS :**

**Jean Pierre MONGERAND (titulaire) :** [jean-pierre.mongerand@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean-pierre.mongerand@dgfip.finances.gouv.fr)

**Marie-josé MUFFAT-JOLY (suppléante) :** [marie-jose.muffat-joly@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:marie-jose.muffat-joly@dgfip.finances.gouv.fr)

**et une copie dans la boîte de FO-DGFIP :**

**FO DGFIP :** [fo.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip46@dgfip.finances.gouv.fr)

**adresse du site FO DGFIP 46 :** <http://www.fo-dgfip-sd.fr/046/>

